



Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15
En exercice : 12
Qui ont pris part à la délibération : 11
Dont pouvoirs : 2
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation : 12/12/2022

Date de publication sur le site internet de la
Commune : 19 décembre 2022

DELIBERATION N° MA-DEL-2022-064

L'an **deux mil vingt-deux, le seize décembre**, à **18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **PERPEZAC LE NOIR, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérôme SAGNE, Maire**.

Étaient présents : M. Jérôme SAGNE, Mme Delphine BOUDET, M. Laurent MERGEY, Mme Hélène HERCOUËT, M. Franck LEJEUNE, Mme Séverine CHAZAL, Mme Anne-Marie CESSAC, M. Emmanuel DENIS, M. Nicolas PENYS.

Étaient absents excusés : M. Sébastien VIALARD, Mme Julie VIEILLARD, Mme Elodie PILLAULT.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Sébastien VIALARD en faveur de M. Emmanuel DENIS, Mme Elodie PILLAULT en faveur de Mme Delphine BOUDET.

Secrétaire : Mme Hélène HERCOUËT.

OBJET : DM N°4 – Crédits de fin d'année 2022 (7.1)

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du BUDGET PRINCIPAL – COMMUNE DE PERPEZAC LE NOIR (N° SIRET 21191620000010) de l'exercice 2022 doivent être changés,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

VIREMENT DE CREDIT	DIMINUTION DES CREDITS		AUGMENTATION DES CREDITS	
INTITULES DES COMPTES	COMPTES	MONTANT (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques)			6065	300,00
Fournitures scolaires			60671	500,00
Autres bâtiments	615228	1 300,00		
Versements à des organismes de formation			6184	500,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		1 300,00		1 300,00
OP : OPERT° EQUIPEMT NON INDIVIDUALISEES				
Autres agencements et aménagements de terrains			21281 – OP 02	4 000,00
Mobilier			2184 – OP 02	3 000,00
OP : RENOV ENERG BAT ECOLE PLAN RELANCE				
Immo. corporelles en cours - Constructions	2313 – OP 011	7 000,00		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		7 000,00		7 000,00
OP : OPERT° EQUIPEMT NON INDIVIDUALISEES				
Subv. équipmt non transf. - Départements			1323 – OP 02	2 630,00
Emprunts en euros	1641 – OP 02	2 630,00		
RECETTES - INVESTISSEMENT		2 630,00		2 630,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou son affichage, et/ou sa notification à l'intéressé, et de sa réception par le représentant de l'Etat. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après transmission au
représentant de l'Etat dans le département et
publication ou affichage ou notification aux intéressés

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jérôme SAGNE